



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Sondage auprès des Canadiens sur la protection de la vie privée de 2018-2019

Rapport final

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Nom du fournisseur : Phoenix SPI
Numéro du marché : 2R008-180131-001_CY
Montant du marché : 66 185,51 \$ (incluant la TVH)
Date d'attribution : Le 10 octobre 2018
Date de livraison : Le 11 mars 2019

Numéro d'enregistrement : POR 055-18

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer
avec publications@priv.gc.ca.

This report is also available in English.

Préparé pour le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.

Mars 2019

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage téléphonique réalisé par Phoenix SPI au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. L'étude a été menée auprès de 1 516 Canadiens de 16 ans ou plus entre le 6 et le 20 février 2019.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Veuillez obtenir au préalable une permission écrite du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Pour avoir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse publications@priv.gc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

30, rue Victoria

Gatineau (Québec) K1A 1H3

Table des matières

Résumé	1
Contexte et objectifs	1
Méthode	2
Faits saillants	4
Avis au lecteur	6
Résultats détaillés	8
I. Connaissance et préoccupations concernant la vie privée	8
II. Protection des renseignements personnels en ligne et sur appareils mobiles	13
III. Le corps comme source d'information	16
IV. L'économie des renseignements personnels	18
V. Gestion des renseignements personnels par les Canadiens	20
VI. Transparence du gouvernement	23
VII. Contrôle et propriété	28
Annexe	31
Questionnaire de sondage	31

Liste des figures

Figure 1: Connaissance générale des droits en matière de vie privée	8
Figure 2: Connaissance générale sur la façon de protéger le droit à la vie privée	9
Figure 3: Niveau de préoccupation concernant la protection de la vie privée.....	10
Figure 4: Connaissance de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée	11
Figure 5: Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises.....	12
Figure 6: Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par le gouvernement fédéral	13
Figure 7: Niveau de préoccupation associé à la possibilité que l'on utilise les renseignements personnels en ligne les concernant pour prendre des décisions à leur sujet.....	14
Figure 8: Niveau de préoccupation associé à la possibilité que les renseignements personnels en ligne à leur sujet soient utilisés ou volés.....	15
Figure 9: Mesures de sécurité prises par les utilisateurs d'un appareil mobile	16
Figure 10: Le corps comme source d'information : niveau de préoccupation associé à la communication d'information concernant le corps dans différentes situations	17
Figure 11: Le corps comme source d'information (au fil du temps)	18
Figure 12: Incidence des pratiques de protection de la vie privée sur la disposition à faire affaire avec une entreprise.....	19
Figure 13: Incidence des pratiques de protection de la vie privée sur la disposition à faire affaire avec une entreprise (au fil du temps)	20
Figure 14: Mesures de sécurité prises pour protéger les renseignements personnels.....	21
Figure 15: Échange de renseignements personnels pour obtenir des incitatifs.....	22
Figure 16: Incidence des cas d'atteinte à la vie privée sur la disposition à communiquer des renseignements personnels.....	23
Figure 17: Compréhension de ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels des citoyens	24
Figure 18: Compréhension des activités de collecte de renseignements au Canada.....	25
Figure 19: Compréhension des sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir des renseignements personnels.....	26
Figure 20: Niveau de confort associé à la possibilité de communication de renseignements personnels par le gouvernement du Canada.....	27
Figure 21: Niveau de contrôle sur la façon dont les renseignements personnels sont utilisés	28
Figure 22: Entité responsable de la protection de la vie privée.....	29
Figure 23: Opinion concernant le partage de renseignements personnels par les entreprises à des fins autres que pour leur fournir un service.....	30

Résumé

La société Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) a été mandatée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (le Commissariat) pour réaliser un sondage téléphonique auprès des Canadiens sur les questions liées à la protection de la vie privée.

Contexte et objectifs

À titre de défenseur du droit à la vie privée des Canadiens, le Commissariat est autorisé à enquêter sur les plaintes et à mener des vérifications en vertu de deux lois fédérales, à publier de l'information sur les pratiques de traitement des renseignements personnels dans les secteurs public et privé et à effectuer de la recherche sur les questions liées à la protection de la vie privée.

Le Parlement a confié au Commissariat le mandat d'agir à titre d'ombudsman et de gardien du droit à la vie privée au Canada. Entre autres, le Commissariat veille au respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui porte sur les pratiques de traitement des renseignements personnels utilisées par les ministères et organismes fédéraux, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

La mission du Commissariat consiste à protéger et à promouvoir le droit à la vie privée. Il s'agit notamment de sensibiliser les Canadiens aux questions liées à la protection de la vie privée et de les aider à les comprendre. C'est pourquoi le Commissariat effectue tous les deux ans une recherche sur l'opinion publique à ce sujet. La recherche de cette année porte sur les questions liées à la protection de la vie privée qui sont associées aux quatre priorités stratégiques du Commissariat :

1. l'économie des renseignements personnels;
2. la surveillance du gouvernement;
3. la réputation et la protection de la vie privée;
4. le corps comme source d'information.

Ces priorités ont été établies en 2015 dans le but de canaliser les efforts du Commissariat et d'orienter ses décisions en matière d'affectation de ressources discrétionnaires de manière à être encore mieux en mesure de protéger la vie privée des Canadiens.

Le principal objectif de la recherche consistait à déterminer le niveau de connaissance et de compréhension des Canadiens concernant les questions liées à la protection de la vie privée et à étudier leur opinion à cet égard. Les résultats du sondage serviront à éclairer et à orienter les efforts déployés par le Commissariat pour sensibiliser les Canadiens.

Méthode

Un sondage téléphonique par composition aléatoire d'une durée de 13 minutes a été réalisé entre le 6 et le 20 février 2019 auprès de 1 516 résidents canadiens de 16 ans ou plus. Une base d'échantillonnage double avec chevauchement (téléphones fixes et cellulaires) a été utilisée pour réduire le plus possible les erreurs de couverture. La société Elemental Data Collection Inc. a mené les entrevues à l'aide de la technologie d'entrevue téléphonique assistée par ordinateur. On peut considérer que les résultats du sondage sont représentatifs de la population des Canadiens de 16 ans ou plus.

On a opté pour une base de sondage géographiquement non proportionnelle afin d'améliorer l'exactitude des résultats régionaux.

Strate	Entrevues menées
Atlantique	204
Québec	350
Ontario	400
Prairies (ainsi que Nunavut et Territoires du Nord-Ouest)	360
Colombie-Britannique (et Yukon)	202
Total	1 516

Les résultats obtenus au moyen d'un échantillon de cette taille comportent une marge d'erreur de $\pm 2,5\%$, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande dans le cas des résultats qui concernent des sous-groupes de l'échantillon.

Les données du sondage ont été pondérées en fonction de la région, de l'âge et du sexe des répondants afin que les résultats soient représentatifs de la population canadienne. La pondération a été établie à partir des données démographiques du recensement de 2016 de Statistique Canada.

Rapport final du Sondage auprès des Canadiens de 2018-2019

Le tableau ci-après donne des renseignements sur la répartition finale des appels et les taux de réponse connexes¹. Le taux de réponse global est de 5 % (7 % dans l'échantillon des utilisateurs de téléphone fixe et 4 % dans celui des utilisateurs de téléphone cellulaire).

	Total	Téléphones fixes	Téléphones cellulaires
Nombre total de tentatives d'appels	81 041	18 319	62 722
Hors du champ de sondage – Réponse non valide	50 207	7 966	42 241
Appels infructueux (U)	16 480	5 023	11 457
<i>Pas de réponse ou répondeur téléphonique</i>	16 480	5 023	11 457
Dans le champ du sondage – Non-réponse (IS)	14 354	5 330	9 024
<i>Barrière linguistique</i>	383	171	212
<i>Incapacité de répondre au questionnaire (maladie ou décès)</i>	133	73	60
<i>Rappel (répondant non disponible)</i>	2 698	864	1 834
<i>Refus</i>	10 837	4 098	6 739
<i>Interruption</i>	303	124	179
Répondants potentiels – Unités répondantes (R)	1 682	808	874
<i>Entrevue réalisée</i>	1 516	749	767
<i>Quota complet</i>	82	38	44
<i>Non admissible – Industrie</i>	58	21	37
<i>Non admissible – Âge</i>	26	0	26
Taux de réponse	5 %	7 %	4 %

On a évalué le risque de biais de non-réponse en comparant les caractéristiques des répondants au moyen des données pondérées et non pondérées. Comme dans la plupart des sondages téléphoniques réalisés auprès de la population générale, les personnes de 55 ans ou plus étaient surreprésentées dans l'échantillon final, tandis que celles de moins de 35 ans étaient sous-représentées. Ce déséquilibre a été corrigé au moyen de la pondération.

¹La formule de calcul du taux de réponse est la suivante : $[R=R/(U+IS+R)]$. Pour calculer ce taux, on divise donc le nombre d'unités répondantes [R] par la somme du nombre d'appels infructueux [U] plus celui du nombre de cas de non-réponse de ménages et de personnes dans le champ du sondage [IS] et du nombre d'unités répondantes [R].

Faits saillants

Les Canadiens estiment avoir une bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée, mais ils ont encore des préoccupations concernant la protection de leur vie privée.

À peu près les deux tiers des Canadiens estiment avoir une bonne (50 %) ou une très bonne (14 %) connaissance de leurs droits en matière de vie privée. Les résultats à ce chapitre sont pratiquement les mêmes qu'en 2016 (64 % en 2018 contre 65 % en 2016). En outre, un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué avoir de bonnes (46 %) ou de très bonnes (11 %) connaissances sur la *façon* de protéger leur droit à la vie privée. Près de la moitié (48 %) sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur leur vie privée (comparativement à 52 % en 2016).

Les répondants estiment avoir une bonne connaissance de leurs droits en matière de vie privée et des risques associés aux nouvelles technologies, mais la majorité d'entre eux (92 %) ont exprimé un certain niveau de préoccupation concernant la protection de leur vie privée. Parmi les répondants qui se sont dits préoccupés, 37 % sont *énormément* préoccupés par cette question (résultat inchangé par rapport à 2016, mais en hausse par rapport à 34 % en 2014). De plus, d'après une minorité importante de répondants (45 %), les entreprises en général ne respectent pas leur droit à la vie privée. Contrairement à l'opinion des répondants concernant le respect de leur droit à la vie privée par les entreprises, la majorité d'entre eux (55 %) ont l'impression que le gouvernement fédéral respecte ce droit.

La majorité des Canadiens sont préoccupés par l'utilisation future de leurs renseignements en ligne et prennent des mesures pour protéger leurs renseignements personnels.

La majorité des Canadiens qui utilisent Internet sont préoccupés par l'utilisation éventuelle de leurs renseignements personnels en ligne. La grande majorité des répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité que des gens utilisent leurs renseignements en ligne pour tenter de voler leur identité (90 %), que des entreprises ou des organisations utilisent ces renseignements pour prendre des décisions à leur sujet (88 %) et que des plateformes de médias sociaux recueillent leurs renseignements personnels pour créer un profil détaillé à leur sujet (87 %).

Compte tenu de ces préoccupations, il n'est pas étonnant que la plupart des Canadiens qui utilisent un appareil mobile prennent des mesures pour protéger leurs renseignements personnels. Plus précisément, 75 % règlent les paramètres pour limiter les renseignements personnels communiqués sur leur appareil mobile et 74 % choisissent de ne pas installer une application ou de la désinstaller parce qu'ils ne souhaitent pas fournir les renseignements qu'on leur demande.

Les Canadiens sont également préoccupés par la collecte et l'utilisation de renseignements concernant leur corps à des fins non médicales.

Lorsqu'on leur a présenté différents scénarios de collecte de renseignements concernant leur corps, la majorité des répondants ont fait état de préoccupations. Plus précisément, environ huit répondants sur dix seraient à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité de faire prélever un échantillon de leur salive pour permettre à une entreprise d'effectuer un test génétique qui déterminera s'ils sont susceptibles de souffrir de problèmes de santé à l'avenir (83 %) ou qui les aidera à en savoir plus sur leurs ancêtres (80 %) ou par celle de permettre que des données sur le nombre de pas qu'ils font, le nombre de calories qu'ils brûlent ou leur rythme cardiaque recueillies par un appareil de suivi de la condition physique soient analysées et utilisées pour leur faire des offres commerciales (81 %). Les Canadiens préoccupés par un balayage de leur iris pour accélérer les formalités de passage aux frontières au Canada et aux États-Unis sont moins nombreux, mais constituent tout de même une majorité (75 %). Par rapport à 2016, une plus grande proportion de répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la communication de renseignements concernant leur corps dans tous ces scénarios.

Les pratiques de protection de la vie privée adoptées par les entreprises et l'imposition de pénalités financières à celles qui utilisent à mauvais escient les renseignements personnels pourraient avoir une incidence sur la disposition des Canadiens à faire affaire ou non avec une entreprise.

Plus de la moitié des Canadiens seraient probablement ou certainement disposés à faire affaire avec une entreprise qui recueille des renseignements personnels les concernant si l'une ou l'autre des mesures énoncées était en place. Les répondants seraient certainement (40 %) disposés à faire affaire avec une entreprise qui subirait de lourdes pénalités financières si elle utilisait à mauvais escient leurs renseignements personnels. En revanche, les répondants ont été moins nombreux à affirmer que la communication d'information claire et facile à comprendre concernant les pratiques de protection de la vie privée (26 %), l'affichage d'un sceau d'approbation (22 %) ou l'offre de diverses options (19 %) aurait une incidence sur leur disposition à faire affaire avec une entreprise.

Les nouvelles dans les médias sur les cas d'atteinte à la vie privée influent encore grandement sur la disposition des Canadiens à communiquer des renseignements personnels. Cet effet se reflète en partie dans les mesures qu'ils prennent pour protéger leurs renseignements personnels.

La majorité des répondants ont refusé de communiquer des renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise (76 %) ou d'échanger leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service (70 %). Toutefois, moins d'un répondant sur cinq (16 %) a affirmé avoir apporté des changements à ses plans de voyage en raison de préoccupations liées à la protection des renseignements personnels aux postes frontaliers. Qui plus est, plus de huit répondants sur dix (84 %) ont affirmé que les reportages sur les cas d'atteinte à la vie privée avaient

influé sur leur disposition à communiquer leurs renseignements personnels. Ces résultats sont pratiquement les mêmes qu'en 2016.

Les Canadiens ne comprennent pas très bien ce qui en est de la collecte de renseignements personnels par le gouvernement du Canada. Malgré cela, la plupart d'entre eux seraient à tout le moins quelque peu à l'aise s'il communiquait leurs renseignements personnels à un autre ministère fédéral avec leur consentement.

Trois répondants sur dix (29 %) estiment bien comprendre ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels qu'il recueille auprès des citoyens. Les répondants ont été un peu plus nombreux à déclarer bien comprendre les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir les renseignements personnels d'individus qui sont disponibles en ligne (33 %) et le traitement de leurs renseignements personnels dans le cadre des activités de collecte de renseignements (35 %).

La majorité des répondants seraient mal à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à des gouvernements ou à des autorités à l'étranger (75 %), à un autre ministère fédéral *sans* leur consentement (64 %) ou à un autre ministère fédéral pour une raison qu'ils ne connaissent pas (60 %). En revanche, 81 % seraient à tout le moins quelque peu à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à un autre ministère fédéral *avec* leur consentement.

Les Canadiens estiment ne pas avoir le contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés et ils estiment que le gouvernement devrait être responsable de les aider à protéger leurs renseignements personnels.

La plupart des Canadiens estiment avoir peu de contrôle ou n'en avoir aucun sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises (67 %) ou le gouvernement (61 %). Comme on pouvait s'y attendre, la grande majorité des Canadiens (86 %) considèrent que les entreprises ne devraient pas être en mesure de partager leurs renseignements personnels à des fins autres que pour leur fournir un service. Preuve de cette perception de manque de contrôle, les deux tiers des répondants ont affirmé que le gouvernement devrait être responsable de les aider à protéger leurs renseignements personnels.

Avis au lecteur

- À moins d'indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentage.
- En raison des chiffres arrondis et des réponses multiples, il est possible que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.
- Le nombre de répondants change tout au long du rapport, car certaines questions ont été posées à des sous-échantillons du groupe de répondants. Le lecteur devra faire

Rapport final du Sondage auprès des Canadiens de 2018-2019

preuve de prudence dans l'interprétation des résultats se rapportant à un nombre moins élevé de répondants.

- Seules les différences statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 % se rapportant à un sous-groupe d'au moins 20 répondants sont présentées dans le rapport. Une exception est prévue concernant la taille de l'échantillon dans le cas des différences qui indiquent une tendance.
 - Pour ce qui est des résultats régionaux, les sondages réalisés au Nunavut ou dans les des Territoires du Nord-Ouest sont regroupés avec ceux des Prairies. Les sondages réalisés au Yukon sont regroupés avec ceux de la Colombie-Britannique.
 - Le rapport comporte des renvois aux résultats de sondages similaires réalisés par le passé. Lorsque l'on compare les résultats au fil du temps, il faut garder à l'esprit que la taille de l'échantillon et la base de sondage varient d'une vague à l'autre.
 - Le questionnaire du sondage est annexé au présent rapport.
 - Les données sous forme de tableaux sont présentées séparément.
-

Montant du marché : 66 185,51 \$ (incluant la TVH)

Attestation de neutralité politique : À titre de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, j'atteste que le rapport livré est entièrement conforme aux exigences en matière de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la *Politique de communication du gouvernement du Canada* et à la *Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique*. Plus précisément, ce rapport ne renferme pas d'information sur les intentions de vote, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son chef.

La présidente

Phoenix Strategic Perspectives Inc.,

Document original signé par

Alethea Woods

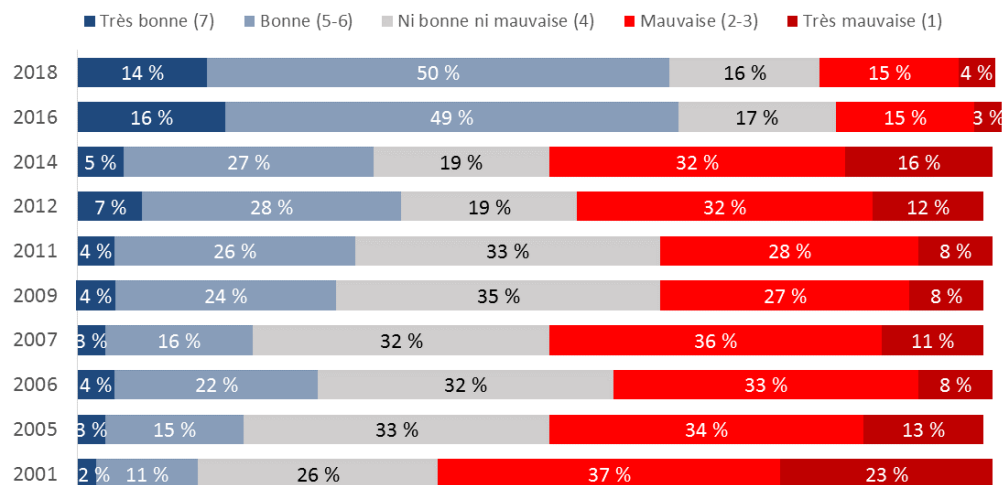
Résultats détaillés

I. Connaissance et préoccupations concernant la vie privée

La connaissance des droits en matière de vie privée reste élevée.

Près des deux tiers des répondants estiment avoir une bonne (50 %) ou une très bonne (14 %) connaissance de leurs droits en matière de vie privée. Par ailleurs, près d'un Canadien sur cinq considère avoir une mauvaise (15 %) ou une très mauvaise (4 %) connaissance de ces droits. Les résultats à ce chapitre sont pratiquement les mêmes qu'en 2016 (64 % en 2018 contre 65 % en 2016)².

Figure 1 : Connaissance générale des droits en matière de vie privée



Q1. Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée?

Base : n=1 516; NSP/PR=1 %

**Notez que l'échelle de réponse pour cette question a changé en 2012 pour utiliser une échelle numérique à 7 points ancrée verbalement. Dans les vagues précédentes, l'échelle était une échelle verbale à 5 points. De plus, le libellé de la question a été légèrement modifié cette année.*

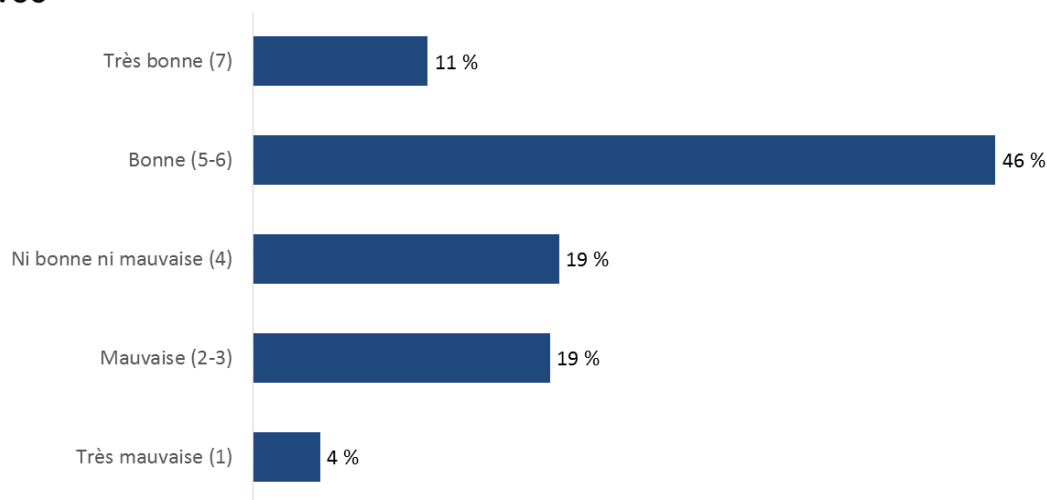
Les Canadiens de 55 ans ou plus sont plus enclins que ceux de 25 à 54 ans à considérer qu'ils ont une *très bonne* connaissance de leurs droits en matière de vie privée. En outre, comparativement aux répondants ayant fait des études postsecondaires, ceux détenant tout au plus un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de considérer qu'ils ont une *très bonne* connaissance de ces droits.

²À l'origine, on demandait aux répondants d'évaluer leur connaissance de leurs droits en matière de vie privée « à l'égard des lois qui protègent leurs renseignements personnels ». La référence à ces lois a été supprimée en 2016, ce qui a pu avoir une incidence sur les réponses obtenues. Il faut donc tenir compte de ce changement et interpréter avec prudence les comparaisons entre les résultats de 2016 et ceux de 2018.

Plus de la moitié des Canadiens connaissent la façon de protéger leurs droits à la vie privée.

Plus de la moitié (57 %) des Canadiens estiment avoir de bonnes (46 %) ou de très bonnes (11 %) connaissances sur la façon de protéger leurs droits en matière de vie privée. Par ailleurs, près d'un Canadien sur quatre (23 %) considère avoir de mauvaises (19 %) ou de très mauvaises (4 %) connaissances à cet égard.

Figure 2 : Connaissance générale sur la façon de protéger le droit à la vie privée



Q2. Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée?
Base : n=1 516; NSP/PR=1 %

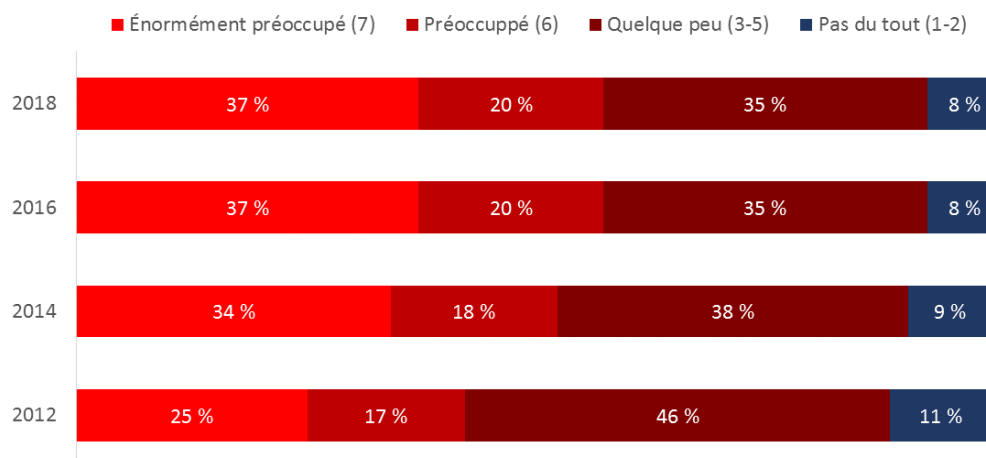
Les écarts entre les sous-groupes de répondants reflètent ceux qui sont ressortis pour l'évaluation de leur connaissance de leurs droits en matière de vie privée. Les répondants de 55 ans ou plus sont plus enclins que ceux de 25 à 54 ans à considérer qu'ils ont de *très bonnes* connaissances sur la façon de protéger leurs droits à la vie privée. Comparativement aux répondants ayant fait des études postsecondaires, ceux détenant tout au plus un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de considérer qu'ils ont de très bonnes connaissances sur la façon de protéger leurs droits à la vie privée.

Les Canadiens sont préoccupés par la protection de leur vie privée.

La grande majorité (92 %) des répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la protection de leur vie privée. Plus précisément, 37 % se disent énormément préoccupés par cette question, 20 % préoccupés et 35 % quelque peu préoccupés. Moins d'un répondant sur dix n'est pas du tout préoccupé par la protection de sa vie privée. Ces résultats sont pratiquement les mêmes qu'en 2016. En huit ans, la proportion de

répondants énormément préoccupés a augmenté de 12 points de pourcentage (de 25 % en 2012 à 37 % en 2018).

Figure 3 : Niveau de préoccupation concernant la protection de la vie privée



Q3. En général, dans quelle mesure la protection de votre vie privée vous préoccupe-t-elle?
Base : n=1 516

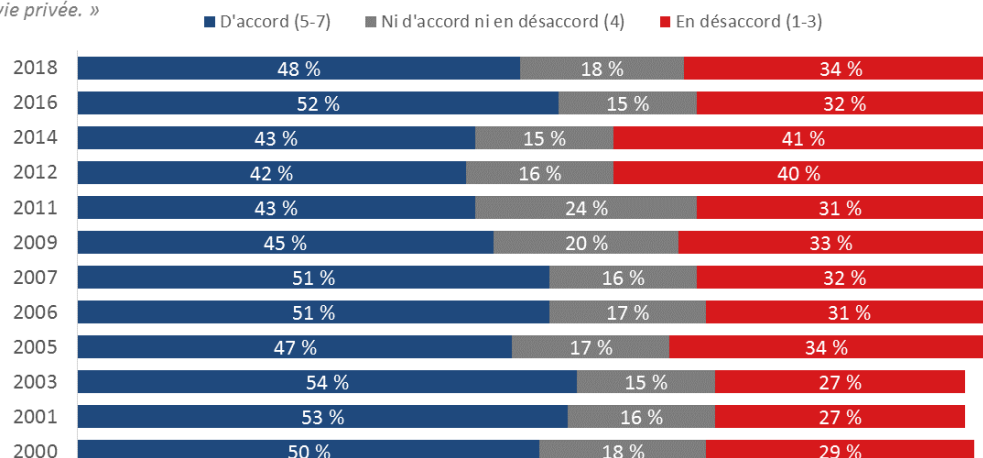
La proportion de répondants énormément préoccupés par la protection de leur vie privée augmente en fonction de l'âge : elle est la plus élevée parmi les répondants de 35 ans ou plus. Comparativement aux répondants de la Colombie-Britannique, ceux de la région de l'Atlantique, du Québec et des Prairies sont plus susceptibles d'être préoccupés par la protection de leur vie privée.

Près de la moitié des Canadiens sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée.

Près de la moitié des Canadiens (48 %) sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de leur vie privée. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à la proportion de 52 % enregistrée en 2016. Toutefois, la proportion de répondants en désaccord avec cet énoncé demeure inférieure à celle enregistrée en 2012 (40 %) et en 2014 (41 %).

Figure 4 : Connaissance de l'incidence des nouvelles technologies sur la protection de la vie privée

« Je suis convaincu d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de ma vie privée. »



Q4. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant, en utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « complètement en désaccord » et « 7 », « complètement d'accord ».

Base : n=1 516

Les sous-groupes de répondants suivants sont plus susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé selon lequel ils sont convaincus d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection leur vie privée :

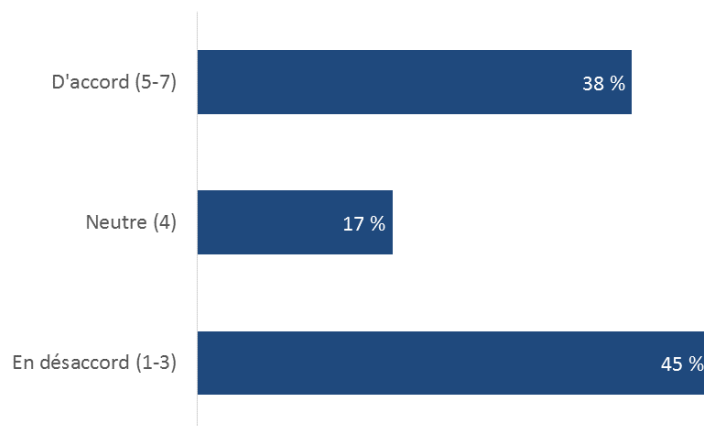
- les répondants du Québec;
- les répondants de moins de 25 ans, surtout comparativement à ceux de 35 ans ou plus;
- les répondants sans diplôme universitaire, comparativement à ceux qui en détiennent un.

De nombreux répondants estiment que les entreprises ne respectent pas leur droit à la vie privée.

De nombreux Canadiens estiment en général que les entreprises ne respectent pas leur droit à la vie privée. Une minorité importante de répondants (45 %) sont en désaccord avec l'énoncé selon lequel les entreprises respectent ce droit et 17 % ne sont ni d'accord ni en désaccord. Par ailleurs, près de quatre répondants sur dix (38 %) estiment que les entreprises respectent leur droit à la vie privée.

Figure 5 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises

« J'estime en général que les entreprises respectent mon droit à la vie privée. »



Q4. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant, en utilisant une échelle de 1 à 7
Base : n=1 516

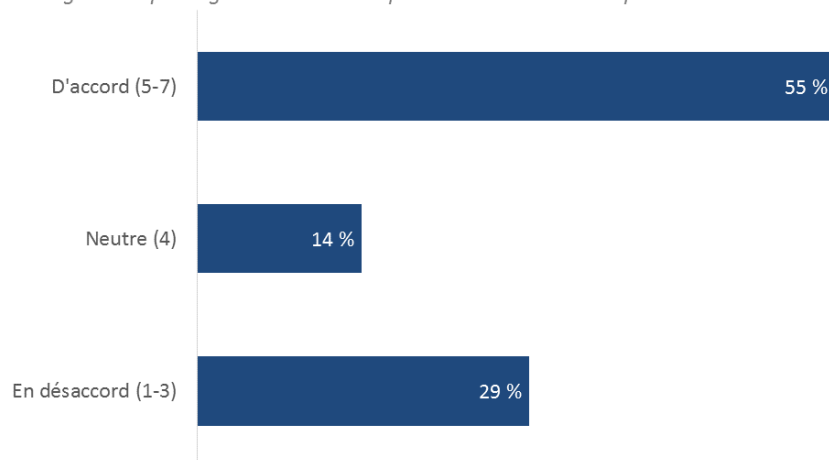
Les hommes et les répondants de 35 à 54 ans, comparativement à ceux de moins de 25 ans ou de 55 ans ou plus, sont plus susceptibles d'être *en désaccord* avec l'énoncé selon lequel ils estiment que les entreprises respectent leur droit à la vie privée. Par ailleurs, comparativement aux répondants ayant fait des études postsecondaires, ceux détenant tout au plus un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles d'être *d'accord* avec l'énoncé selon lequel les entreprises respectent leur droit à la vie privée.

La majorité des répondants ont l'impression que le gouvernement respecte leur droit à la vie privée.

Contrairement à leur opinion concernant le respect du droit à la vie privée par les entreprises, la majorité des répondants (55 %) ont l'impression que le gouvernement fédéral respecte leur droit à la vie privée. Parmi les autres répondants, 29 % sont en désaccord avec cet énoncé et 14 % ne sont ni d'accord ni en désaccord.

Figure 6 : Opinion concernant le respect du droit à la vie privée par le gouvernement fédéral

« J'estime en général que le gouvernement respecte mon droit à la vie privée. »



Q4. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant, en utilisant une échelle de 1 à 7
Base : n=1 516; NSP/PR=1 %

Les sous-groupes de répondants suivants sont plus susceptibles d'être d'accord avec l'énoncé selon le gouvernement fédéral respecte le droit à la vie privée :

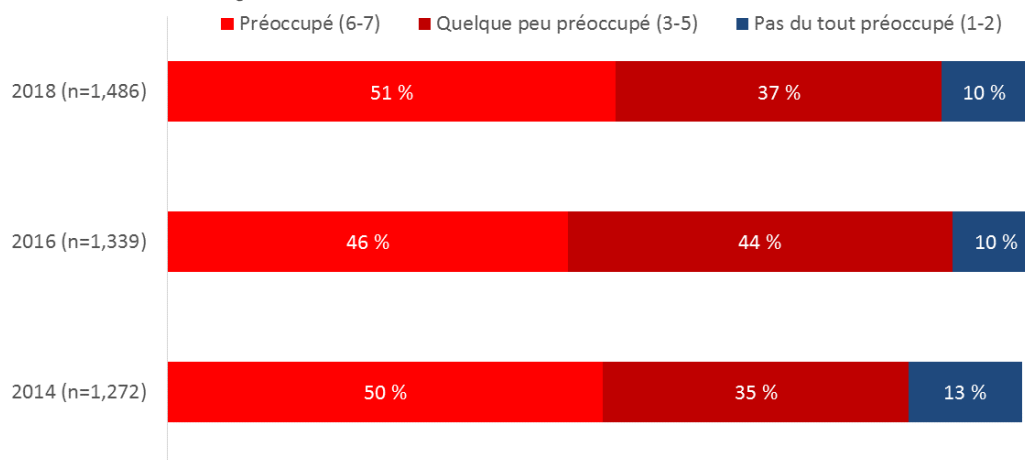
- les répondants résidant au Québec;
- les femmes;
- les répondants de moins de 25 ans, surtout comparativement à ceux de 25 à 34 ans et ceux de 55 ans ou plus.

II. Protection des renseignements personnels en ligne et sur appareils mobiles

La majorité des Canadiens sont préoccupés par la possibilité que leurs renseignements personnels en ligne soient utilisés pour prendre des décisions à leur sujet.

La grande majorité des répondants utilisateurs d'Internet sont préoccupés par la possibilité que des entreprises ou des organisations utilisent leurs renseignements personnels en ligne pour prendre des décisions à leur sujet, par exemple concernant un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie. Près de neuf répondants sur dix sont à tout le moins quelque peu préoccupés par cette possibilité et 51 % sont très préoccupés. Les répondants très préoccupés sont plus nombreux en 2018 qu'en 2016 (51 % contre 46 %).

Figure 7 : Niveau de préoccupation associé à la possibilité que l'on utilise les renseignements personnels en ligne les concernant pour prendre des décisions à leur sujet



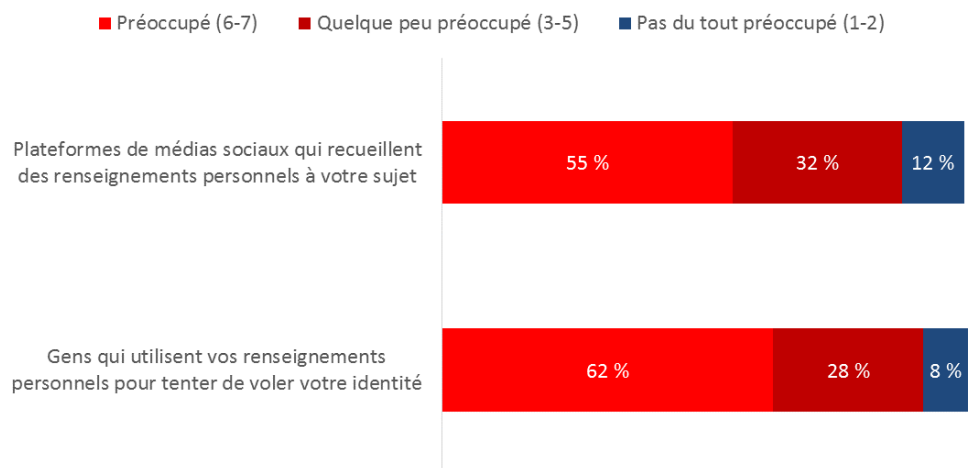
Q5b. En ce qui concerne les renseignements disponibles en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si vous êtes préoccupé par le fait que les entreprises ou les organisations utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie?
 Base : Répondants utilisateurs d'Internet; NSP/PR = 1 %

Comparativement aux répondants plus jeunes, ceux de 35 ans ou plus sont plus enclins à être préoccupés par la possibilité que les entreprises ou les organisations utilisent les renseignements les concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à leur sujet.

La majorité des Canadiens sont également préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux utilisent leurs renseignements personnels en ligne pour créer un profil détaillé ou que des gens les utilisent pour tenter de voler leur identité.

La grande majorité des répondants sont également préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux utilisent leurs renseignements personnels en ligne pour créer un profil détaillé et que des gens les utilisent pour voler leur identité. Plus précisément, 87 % des répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité que les plateformes de médias sociaux recueillent des renseignements personnels qu'eux-mêmes ou quelqu'un d'autre a affichés en ligne pour créer un profil détaillé. Un peu plus de répondants (90 %) sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la possibilité que les gens les utilisent pour tenter de voler leur identité. En particulier, plus de la moitié des répondants sont vraiment préoccupés (notes de 6 et 7).

Figure 8 : Niveau de préoccupation associé à la possibilité que les renseignements personnels en ligne à leur sujet soient utilisés ou volés



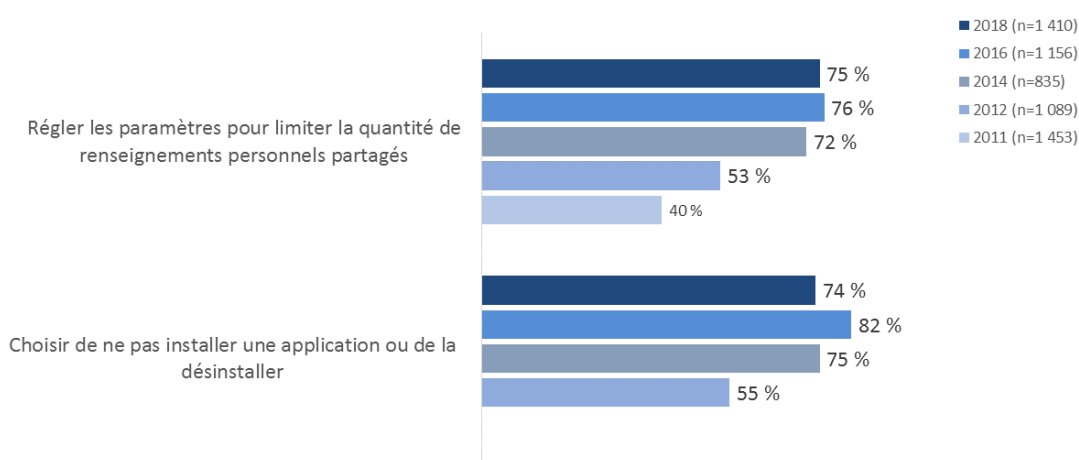
Q5. En ce qui concerne les renseignements en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si les éléments suivants vous préoccupent...
 Base : Répondants utilisateurs d'Internet; NSP/PR=1-2 %

Le niveau de préoccupation concernant les plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels pour créer un profil détaillé augmente en fonction de l'âge des répondants. Il est le plus élevé chez les répondants ayant fait des études postsecondaires. Comparativement aux plus jeunes, les répondants de 35 ans ou plus sont plus susceptibles d'être préoccupés par la possibilité que des gens utilisent ces renseignements pour tenter de voler leur identité.

La majorité des Canadiens utilisateurs d'un appareil mobile prennent des mesures de sécurité.

Les trois quarts des répondants qui utilisent des appareils mobiles ont pris des mesures pour protéger leurs renseignements personnels. Plus précisément, 75 % ont réglé les paramètres pour limiter les renseignements personnels communiqués sur leur appareil mobile et 74 % ont choisi de ne pas installer une application ou de la désinstaller parce qu'ils ne souhaitent pas fournir certains renseignements personnels qu'on leur demandait. Par rapport à 2016, les répondants ont été moins nombreux à avoir choisi de ne pas installer une application ou de l'avoir désinstallée (74 % en 2018 contre 82 % en 2016).

Figure 9 : Mesures de sécurité prises par les utilisateurs d'un appareil mobile



Q8. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises et les expériences que vous avez peut-être vécues en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...

Base : n=1 410; utilisateurs d'un appareil mobile; NSP/PR=1 %

Les utilisateurs d'un appareil mobile de moins de 55 ans, les femmes et les répondants ayant fait des études postsecondaires sont plus nombreux à régler les paramètres sur leur appareil mobile et à choisir de ne pas installer une application ou de la désinstaller. Les répondants de l'Ontario et des Prairies sont plus susceptibles de régler les paramètres sur leur appareil mobile, surtout comparativement à ceux du Québec. Par ailleurs, les répondants de l'Ontario et du Québec sont plus susceptibles d'avoir choisi de ne pas installer une application ou de la désinstaller, surtout comparativement à ceux des provinces de l'Atlantique.

III. Le corps comme source d'information

La communication de renseignements concernant le corps suscite un niveau de préoccupation moyen, mais répandu.

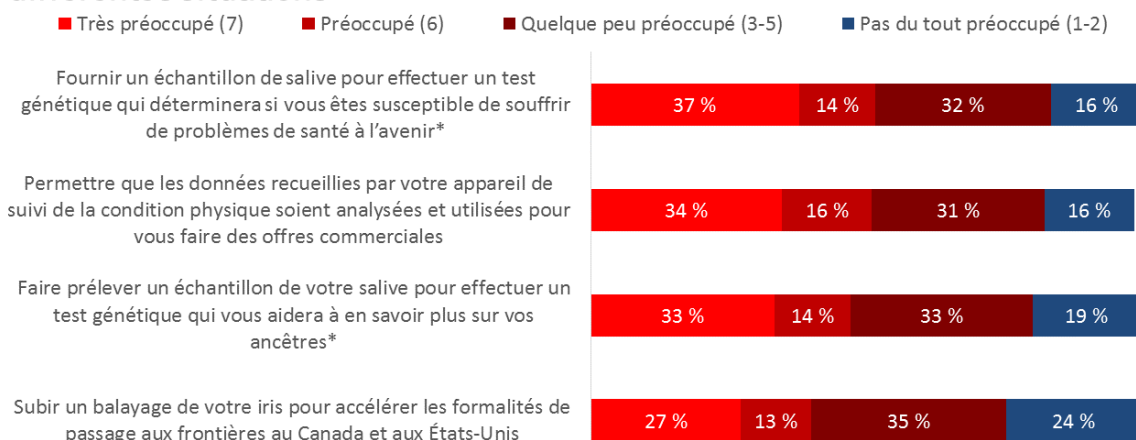
On a demandé aux répondants d'évaluer leur niveau de préoccupation en ce qui a trait à la possibilité qu'on leur demande de fournir des renseignements concernant leur corps. Ils sont à tout le moins quelque peu préoccupés par les possibilités suivantes :

- Faire prélever un échantillon de leur salive pour permettre d'effectuer un test génétique qui déterminera s'ils sont susceptibles de souffrir de problèmes de santé à l'avenir (83 %).

- Permettre que des données sur le nombre de pas qu'ils font, le nombre de calories qu'ils brûlent quotidiennement ou leur rythme cardiaque soient analysées et utilisées pour leur faire des offres commerciales (81 %).
- Faire prélever un échantillon de leur salive pour permettre d'effectuer un test génétique qui vous aidera à en savoir plus sur vos ancêtres (80 %).
- Subir un balayage de leur iris pour accélérer les formalités de passage aux frontières au Canada et aux États-Unis (75 %).

Parmi les répondants qui ont exprimé un niveau de préoccupation élevé, la possibilité de faire prélever un échantillon de leur salive pour permettre d'effectuer un test génétique a été mentionnée le plus souvent (37 %). En revanche, les répondants sont moins susceptibles d'être très préoccupés par la possibilité de subir un balayage de leur iris pour accélérer les formalités de passage aux frontières au Canada et aux États-Unis (27 %). En fait, un répondant sur quatre (24 %) a affirmé n'être pas du tout préoccupé par cette possibilité.

Figure 10 : Le corps comme source d'information : niveau de préoccupation associé à la communication d'information concernant le corps dans différentes situations



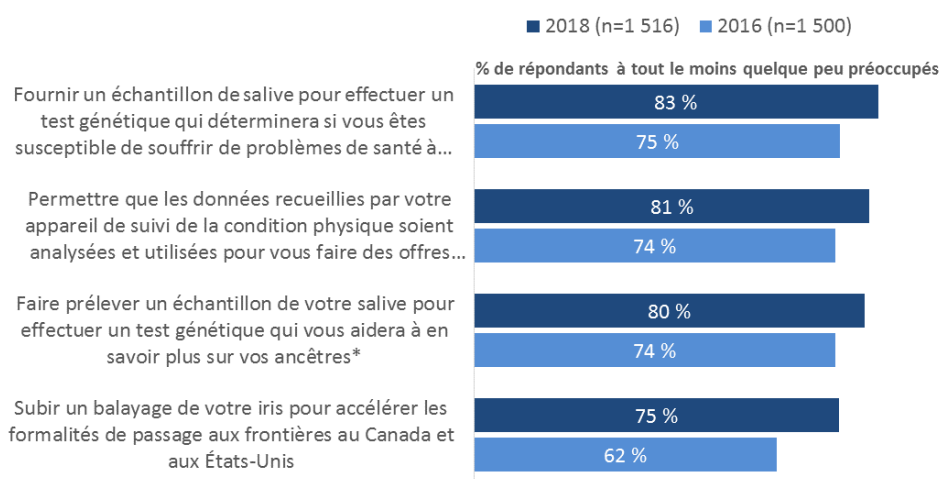
Q6. Les avancées technologiques facilitent la collecte de renseignements concernant notre corps à des fins non médicales, par exemple nos empreintes digitales. En ce qui a trait aux risques d'atteinte à votre vie privée, dans quelle mesure la communication d'information concernant votre corps dans les scénarios suivants vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ».

Base: n=1 516; *Échantillon fragmenté; question posée à la moitié des répondants; n = 750 et 766; NSP/PR = 1-2 %

Les femmes sont plus préoccupées que les hommes par la possibilité de subir un balayage de leur iris pour accélérer les formalités de passage aux frontières. Les répondants de l'Ontario et du Québec sont plus préoccupés par la possibilité de faire prélever un échantillon de leur salive, surtout comparativement à ceux des Prairies et de la Colombie-Britannique. Les répondants de 35 ans ou plus sont également plus susceptibles d'être préoccupés par cette possibilité. Ils sont également plus susceptibles d'être préoccupés par la possibilité de permettre que les données recueillies par un appareil de suivi de la condition physique soient analysées et utilisées pour leur faire des offres commerciales.

Par rapport à 2016, une plus grande proportion de répondants sont à tout le moins quelque peu préoccupés par la communication de renseignements concernant leur corps dans tous ces scénarios.

Figure 11 : Le corps comme source d'information (au fil du temps)



Q. Les avancées technologiques facilitent la collecte de renseignements concernant notre corps à des fins non médicales, par exemple nos empreintes digitales. En ce qui a trait aux risques d'atteinte à votre vie privée, dans quelle mesure la communication d'information concernant votre corps dans les scénarios suivants vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ».

IV. L'économie des renseignements personnels

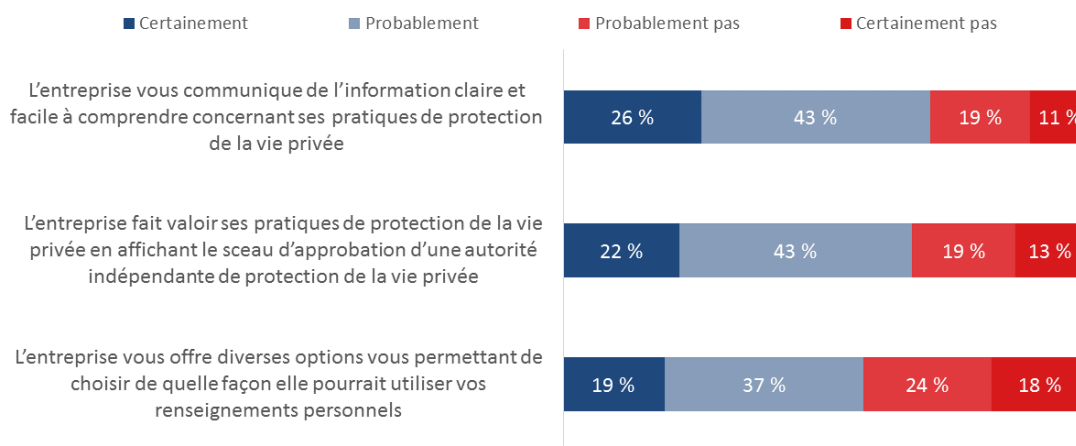
Les amendes auraient la plus grande incidence sur leur disposition à faire affaire avec une entreprise, mais les répondants perçoivent toutes les mesures de façon positive.

On a demandé aux répondants quelle incidence les possibilités suivantes auraient sur leur disposition à faire affaire avec une entreprise qui recueille leurs renseignements personnels :

- L'entreprise leur communique de l'information claire et facile à comprendre concernant ses pratiques de protection de la vie privée et précise notamment comment elle utilise les renseignements personnels.
- L'entreprise offre diverses options leur permettant de choisir comment elle pourrait utiliser leurs renseignements personnels.
- L'entreprise fait valoir ses pratiques de protection de la vie privée en affichant le sceau d'approbation d'une autorité indépendante de protection de la vie privée.
- En vertu des lois canadiennes, l'entreprise subirait de lourdes pénalités financières si elle utilisait à mauvais escient leurs renseignements personnels.

Plus de la moitié des répondants ont affirmé qu'ils seraient certainement ou probablement plus disposés à traiter avec une entreprise qui recueille des renseignements personnels à leur sujet si l'une ou l'autre de ces mesures était en place. Les répondants ont déclaré qu'ils seraient *certainement* (40 %) disposés à faire affaire avec une entreprise qui subirait de lourdes pénalités financières si elle utilisait à mauvais escient leurs renseignements personnels. Par ailleurs, un répondant sur quatre (26 %) était influencé par des pratiques de protection de la vie privée faciles à comprendre et environ un sur cinq l'était par l'affichage d'un sceau d'approbation (22 %) et l'offre de diverses options permettant de choisir comment (le cas échéant) les renseignements personnels d'une personne pourraient être utilisés par l'entreprise (19 %).

Figure 12 : Incidence des pratiques de protection de la vie privée sur la disposition à faire affaire avec une entreprise



Q7. De nombreuses entreprises recueillent des renseignements personnels concernant les consommateurs pour en savoir plus à leur sujet. Quelle incidence les possibilités suivantes auraient-elles sur votre disposition à faire affaire avec une entreprise? Dans le cas où... Est-ce que cela devrait « certainement » ou « probablement » ou ne devrait « probablement pas » ou « pas du tout » accroître votre disposition à faire affaire avec l'entreprise?
 Base : n=1 516; NSP/PR=2-3 %

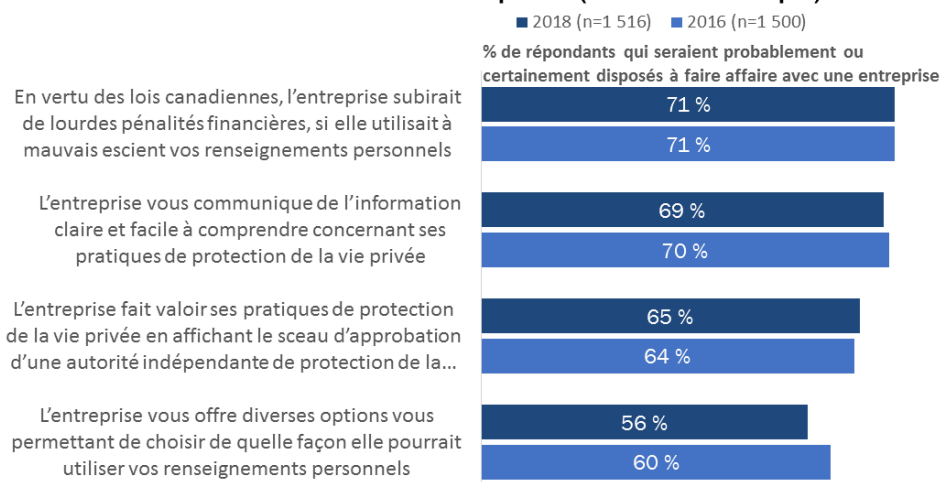
Comparativement aux répondants du Québec, ceux de l'Ontario et des Prairies sont plus susceptibles d'être disposés à faire affaire avec une entreprise qui leur offre diverses options leur permettant de choisir de quelle façon elle pourrait utiliser leurs renseignements personnels. De plus, comparativement aux répondants de la région de l'Atlantique, ceux de l'Ontario sont plus susceptibles d'être disposés à faire affaire avec une entreprise qui subirait de lourdes pénalités financières si elle utilisait à mauvais escient leurs renseignements personnels.

Les mesures visant à encourager les Canadiens à faire affaire avec des entreprises qui recueillent leurs renseignements personnels ont une moins grande incidence sur les répondants de 55 ans ou plus. Ces répondants ont été moins nombreux que les plus jeunes à affirmer que ces mesures les inciteraient certainement ou probablement à faire affaire avec une entreprise qui recueille leurs renseignements personnels.

Comparativement aux répondants n'ayant pas fait d'études postsecondaires, ceux détenant un diplôme universitaire sont plus susceptibles d'estimer que l'offre de diverses options et l'imposition de sanctions financières strictes augmenterait probablement ou certainement leur disposition à faire affaire avec une entreprise.

À une exception près, l'opinion des répondants concernant l'incidence de ces mesures est pratiquement la même qu'en 2016. Cette année, les répondants ont été moins nombreux à affirmer que l'offre de diverses options les inciterait probablement ou certainement à faire affaire avec une entreprise qui recueille des renseignements personnels à leur sujet (56 % en 2018 contre 60 % en 2016).

Figure 13 : Incidence des pratiques de protection de la vie privée sur la disposition à faire affaire avec une entreprise (au fil du temps)



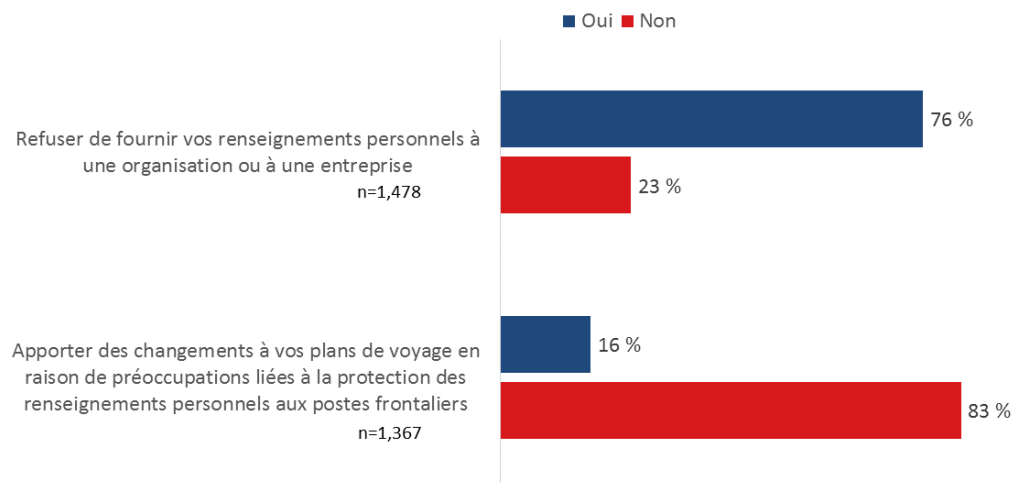
Q. De nombreuses entreprises recueillent des renseignements personnels concernant les consommateurs pour en savoir plus à leur sujet. Quelle incidence les possibilités suivantes auraient-elles sur votre disposition à faire affaire avec une entreprise? Dans le cas où... Est-ce que cela devrait « certainement » ou « probablement » ou ne devrait « probablement pas » ou « pas du tout » accroître votre disposition à faire affaire avec l'entreprise?

V. Gestion des renseignements personnels par les Canadiens

Les trois quarts des répondants ont refusé de fournir des renseignements personnels; ils ont été relativement peu nombreux à apporter des changements à leurs plans de voyage.

Les trois quarts des répondants (76 %) ont refusé de fournir leurs renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise. La proportion à ce chapitre demeure inchangée depuis 2014. En revanche, les répondants ont été relativement peu nombreux (16 %) à déclarer avoir apporté des changements à leurs plans de voyage en raison de préoccupations liées à la protection des renseignements personnels aux postes frontaliers.

Figure 14 : Mesures de sécurité prises pour protéger les renseignements personnels



Q8. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises et les expériences que vous avez peut-être vécues en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...
Base : tous les répondants pour qui le scénario s'appliquait; NSP/PR = 1%

Les répondants de 35 à 54 ans et ceux ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles de refuser de fournir des renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise. Comparativement aux répondants de moins de 35 ans, ceux de 55 ans ou plus sont plus enclins à apporter des changements à leurs plans de voyage en raison des préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels liées aux passages frontaliers.

Sept répondants sur dix n'ont pas échangé leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs.

La plupart des Canadiens (70 %) n'ont pas échangé leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service. À l'inverse, trois sur dix l'ont fait.

Figure 15 : Échange de renseignements personnels pour obtenir des incitatifs



Q8. Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises et les expériences que vous avez peut-être vécues en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il d'échanger vos renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service?
Base : n=1 477; NSP/PR=1 %

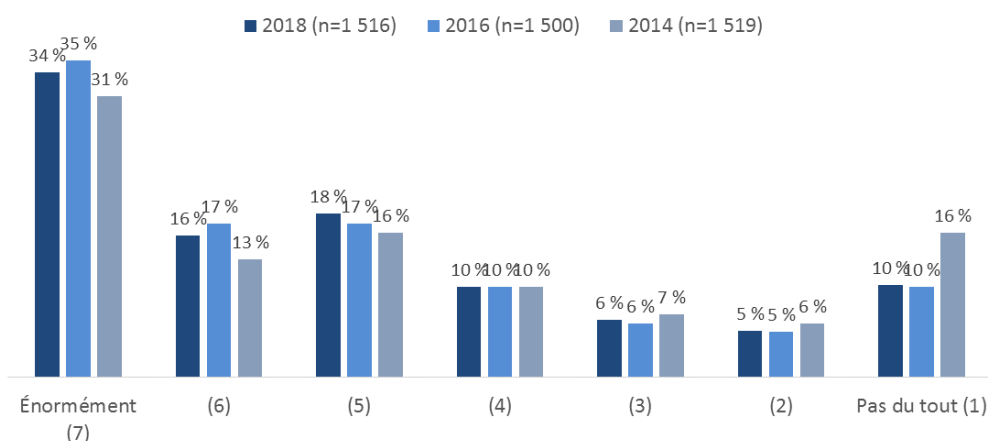
Les répondants de moins de 55 ans, les femmes et les répondants ayant fait des études postsecondaires sont plus susceptibles d'échanger leurs renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs.

En raison des cas d'atteinte à la vie privée rapportés dans les médias, les Canadiens ne sont pas disposés à communiquer leurs renseignements personnels.

Plus de huit répondants sur dix (84 %) ont affirmé que les reportages sur les cas d'atteinte à la vie privée avaient influé à tout le moins quelque peu sur leur disposition à communiquer leurs renseignements personnels; 34 % ont affirmé que ces reportages les avaient grandement influencés.

Ces résultats sont pratiquement les mêmes qu'en 2016. Ils sont comparables à ceux de 2014, alors que 31 % des répondants affirmaient que les reportages sur les cas d'atteinte à la vie privée avaient influé grandement sur leur disposition à communiquer leurs renseignements personnels.

Figure 16 : Incidence des cas d'atteinte à la vie privée sur la disposition à communiquer des renseignements personnels



Q9. Les médias ont récemment fait état de plusieurs cas d'atteinte à la sécurité de renseignements personnels sensibles qui ont été perdus, volés ou rendus publics. Dans quelle mesure ces incidents ont-ils influé sur votre disposition à communiquer des renseignements personnels à des organisations? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ».

NSP/PR=1 %

La proportion de répondants influencés par ces incidents augmente en fonction de l'âge.

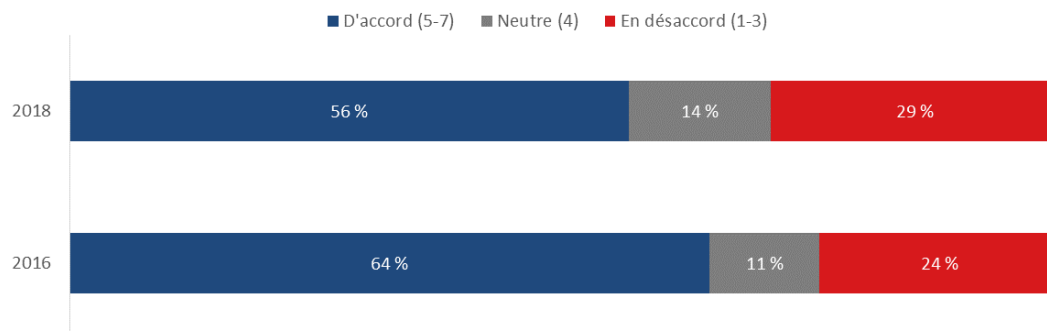
VI. Transparence du gouvernement

Trois Canadiens sur dix affirment très bien comprendre ce que fait le gouvernement du Canada avec leurs renseignements personnels.

Trois Canadiens sur dix (29 %) estiment très bien comprendre ce que fait le gouvernement avec leurs renseignements personnels, soit une hausse par rapport à 24 % en 2016. Toutefois, la majorité (56 %) des répondants sont en désaccord avec l'énoncé proposé et 14 % ne sont ni d'accord ni en désaccord.

Figure 17 : Compréhension de ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels des citoyens

Je n'ai pas une bonne compréhension de ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels des citoyens.



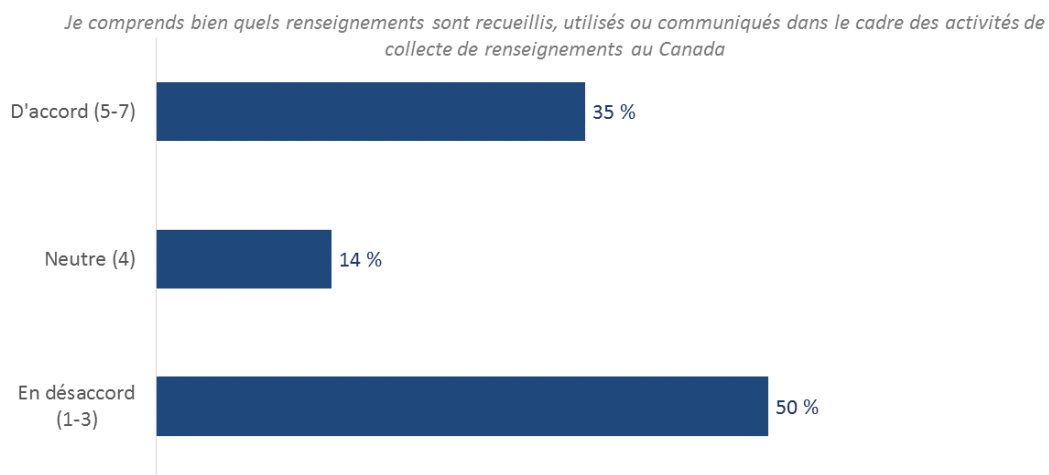
Q10. À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : « Je ne comprends pas très bien ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels qu'il recueille auprès des citoyens. »
Base : n=1 516; DK/NR=1 %

Les répondants des Prairies sont ceux qui comprennent le moins ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels qu'il recueille, surtout comparativement à ceux du Québec. Par ailleurs, les Canadiens de 25 ans ou plus affirment ne pas très bien comprendre ce qu'il fait avec ces renseignements.

Les répondants estiment ne pas très bien comprendre la nature des renseignements recueillis, utilisés ou communiqués dans le cadre des activités de collecte de renseignements.

Environ le tiers des répondants (35 %) affirment bien comprendre comment les renseignements personnels sont traités dans le cadre des activités de collecte de renseignements au Canada. En revanche, 50 % ne comprennent pas quels renseignements sont recueillis, utilisés ou communiqués dans le cadre de ces activités. Les autres répondants ne sont ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé selon lequel ils comprennent bien quels renseignements sont recueillis, utilisés ou communiqués dans ce contexte (14 %).

Figure 18 : Compréhension des activités de collecte de renseignements au Canada



Q10. À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : *Je comprends bien les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir les renseignements personnels d'individus qui sont disponibles en ligne.*

Base : n=1 516; NSP/PR=1 %

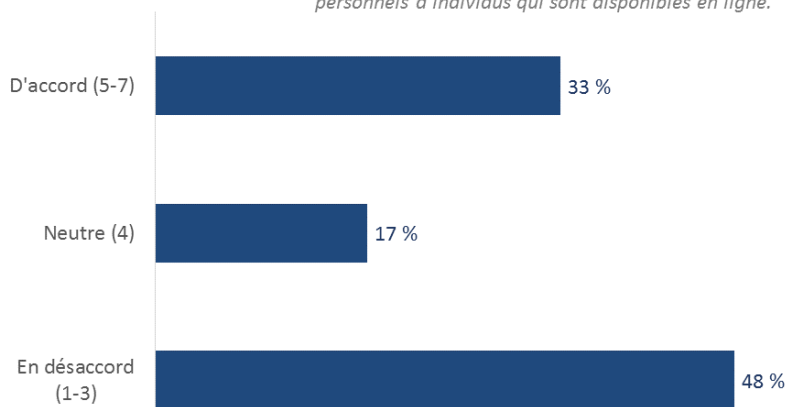
Les répondants du Québec et ceux ne détenant pas de diplôme universitaire ont été plus nombreux à affirmer qu'ils comprennent bien quels renseignements sont recueillis, utilisés ou communiqués dans le cadre des activités de collecte de renseignements au Canada.

Les Canadiens ne comprennent pas bien les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir des renseignements personnels en ligne.

Un Canadien sur trois (33 %) estime bien comprendre les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir des renseignements personnels qui sont disponibles en ligne. En revanche, 48 % ne comprennent pas quelles sources il utilise. Les autres répondants n'ont pas d'opinion à ce sujet (17 %).

Figure 19 : Compréhension des sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir des renseignements personnels

Je comprends bien les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir les renseignements personnels d'individus qui sont disponibles en ligne.



Q10. À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant : *Je comprends bien les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir les renseignements personnels d'individus qui sont disponibles en ligne.*

Base : n=1 516; NSP/PR=1 %

Les répondants du Québec, surtout comparativement à ceux de l'Ouest, et ceux ne détenant pas de diplôme universitaire sont plus nombreux à bien comprendre les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir des renseignements personnels disponibles en ligne auprès des citoyens.

Les réactions sont partagées concernant le niveau de confort associé à la communication de renseignements personnels par le gouvernement du Canada.

On a demandé aux répondants d'évaluer dans quelle mesure ils seraient à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait de la façon suivante les renseignements personnels qu'ils lui transmettent :

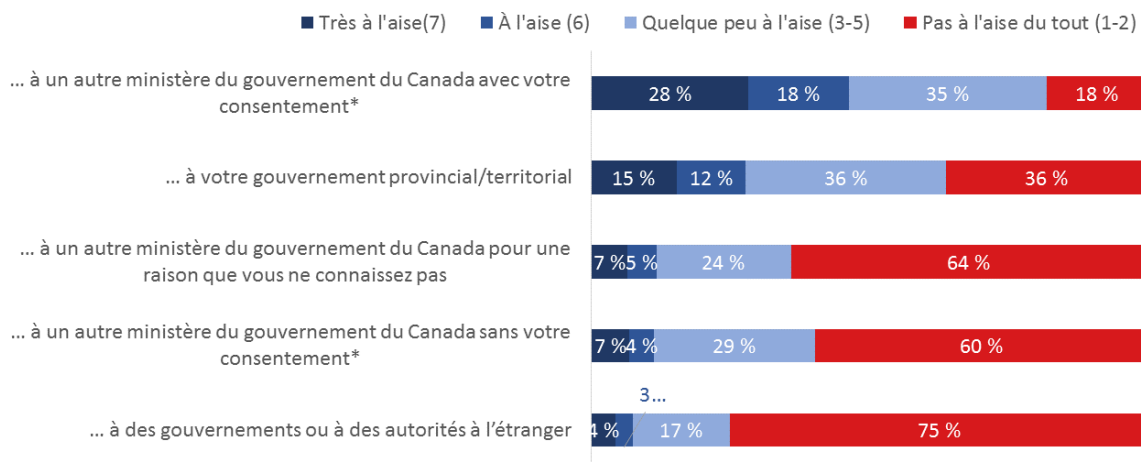
- à un autre ministère du gouvernement du Canada sans leur consentement.
- à un autre ministère du gouvernement du Canada avec leur consentement.
- à un autre ministère du gouvernement du Canada pour une raison qu'ils ne connaissent pas.
- à leur gouvernement provincial/territorial.
- à des gouvernements ou à des autorités à l'étranger.

La majorité des Canadiens ne seraient pas à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à des gouvernements ou à des autorités à l'étranger (75 %), à un autre ministère fédéral *sans* leur consentement (64 %) ou à un autre ministère fédéral pour une raison qu'ils ne connaissent pas (60 %).

En revanche, 81 % des répondants ont affirmé qu'ils seraient à tout le moins quelque peu à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à

un autre ministère du gouvernement du Canada avec leur consentement. Une plus faible majorité de répondants (63 %) seraient à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements à leur gouvernement provincial ou territorial. Dans les deux scénarios, les répondants sont plus susceptibles d'être à tout le moins quelque peu à l'aise, plutôt que très à l'aise, avec cette communication.

Figure 20 : Niveau de confort associé à la possibilité de communication de renseignements personnels par le gouvernement du Canada



Q11. Lorsque vous transmettez vos renseignements personnels à un ministère du gouvernement du Canada pour recevoir un service, seriez-vous à l'aise si ces renseignements étaient communiqués de la façon suivante...
 Base : n = 1 516; *Échantillon fragmenté; question posée à la moitié des répondants; n = 758

Comparativement aux répondants du reste du pays, ceux du Québec seraient plus à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels dans tous les scénarios présentés.

Les répondants n'ayant pas fait d'études postsecondaires, surtout comparativement à ceux en ayant fait mais ne détenant pas de diplôme universitaire, seraient plus à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à un autre ministère fédéral *sans* leur consentement et à des gouvernements ou à des autorités à l'étranger. En revanche, les répondants détenant un diplôme universitaire seraient plus à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels à un autre ministère fédéral *avec* leur consentement.

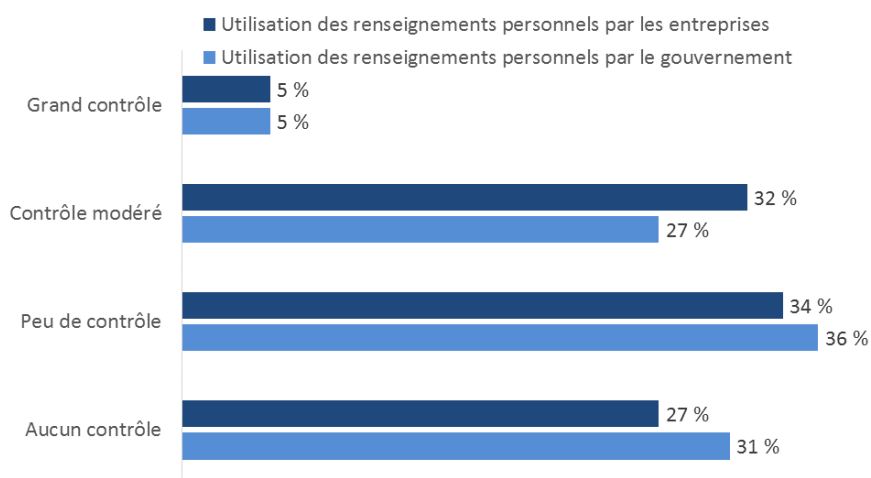
Les répondants de 55 ans ou plus seraient plus nombreux à être *mal* à l'aise si le gouvernement du Canada communiquait leurs renseignements personnels dans tous ces scénarios.

VII. Contrôle et propriété

Les Canadiens estiment ne pas avoir un grand contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés.

La majorité des répondants estiment avoir peu de contrôle ou n'en avoir aucun sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises (67 %) ou le gouvernement (61 %). Près de trois répondants sur dix estiment n'avoir aucun contrôle sur l'utilisation de ces renseignements par les entreprises (27 %) et le gouvernement (31 %).

Figure 21 : Niveau de contrôle sur la façon dont les renseignements personnels sont utilisés



Q12. Dans quelle mesure estimez-vous avoir le contrôle sur la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés? Diriez-vous avoir un grand contrôle, un contrôle modéré, peu ou aucun contrôle?
Base : n=1 516; NSP/PR=1 %

Les répondants du Québec, surtout comparativement à ceux de la Colombie-Britannique, les répondants de moins de 35 ans, surtout comparativement à ceux de 55 ans ou plus, et les répondants n'ayant pas fait d'études postsecondaires ont été plus nombreux à affirmer avoir à tout le moins un certain contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par les entreprises.

Les répondants de la région de l'Atlantique et du Québec, surtout comparativement à ceux de l'Ontario, et les répondants de moins de 25 ans, surtout comparativement à ceux de 35 ans ou plus, ont été plus nombreux à affirmer avoir à tout le moins un certain contrôle sur la façon dont leurs renseignements personnels sont utilisés par le gouvernement.

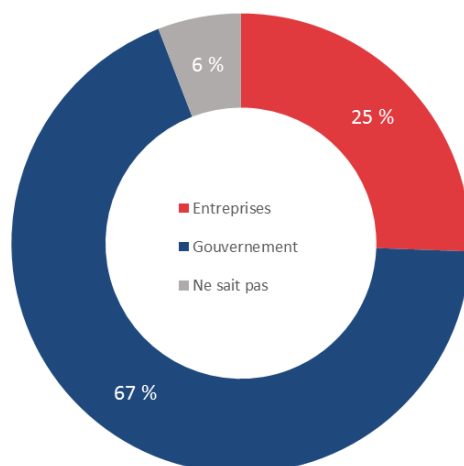
Les répondants estiment que le gouvernement devrait être responsable de les aider à protéger leurs renseignements personnels.

On a demandé aux répondants d'indiquer qui devrait être responsable de les aider à protéger leurs renseignements personnels, soit :

- les entreprises, car elles recueillent leurs renseignements personnels et sont responsables de la façon dont elles les traitent;
- le gouvernement, car il est indépendant et qu'il peut représenter leurs intérêts.

Selon 67 % des répondants, cette responsabilité devrait incomber au gouvernement; 25 % estiment qu'elle devrait incomber aux entreprises. Enfin, 6 % des répondants ne savaient pas qui devrait assumer cette responsabilité.

Figure 22 : Entité responsable de la protection de la vie privée



Q13. Selon vous, qui devrait être responsable de vous aider à protéger vos renseignements personnels?
Base : n=1 516; Refusé=2%

Les répondants de l'Ontario et des Prairies, surtout comparativement à ceux du Québec, les répondants de moins de 25 ans, surtout comparativement à ceux de 35 ans ou plus, et ceux ne détenant pas de diplôme universitaire ont été plus nombreux à affirmer que les entreprises devraient être responsables de les aider à protéger leurs renseignements personnels. Par ailleurs, les répondants du Québec, surtout comparativement à ceux des Prairies, et ceux détenant un diplôme universitaire ont été plus nombreux à affirmer que cette responsabilité devrait incomber au gouvernement.

Les Canadiens sont fortement en désaccord avec le partage de renseignements personnels par les entreprises à des fins autres que pour fournir un service.

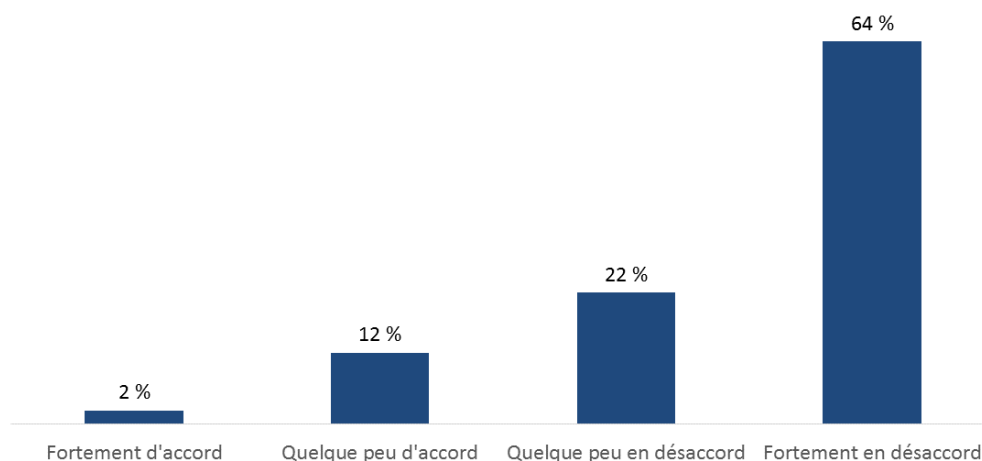
Les répondants sont fortement en désaccord avec l'idée que les entreprises devraient être en mesure de partager leurs renseignements personnels à des fins autres que pour

leur fournir un service. La grande majorité des répondants ne sont pas d'accord avec cette idée : 64 % sont fortement en désaccord et 22 % sont quelque peu en désaccord. Moins d'un répondant sur cinq s'est dit d'accord avec cette idée.

Les sondeurs citaient l'exemple suivant en posant la question aux répondants :

Par exemple, un renseignement pourrait être utilisé au sein de l'entreprise pour vous vendre d'autres produits, vous offrir des économies ou celui-ci pourrait être fourni à d'autres entreprises.

Figure 23 : Opinion concernant le partage de renseignements personnels par les entreprises à des fins autres que pour leur fournir un service



Q14. Seriez-vous d'accord pour dire qu'une entreprise devrait être en mesure d'échanger vos renseignements personnels à des fins autres que pour vous fournir un service? Par exemple, un renseignement pourrait être utilisé au sein de l'entreprise pour vous vendre d'autres produits, vous offrir des économies ou celui-ci pourrait être fourni à d'autres entreprises. Seriez-vous fortement ou quelque peu [d'accord/en désaccord]?
Base : n=1 516

Les répondants de la Colombie-Britannique, surtout comparativement à ceux de la région de l'Atlantique, les femmes et les Canadiens de 35 ans ou plus sont plus nombreux à être en désaccord avec l'idée qu'une entreprise doit être en mesure de communiquer leurs renseignements personnels à des fins autres que pour leur fournir un service.

Annexe

Questionnaire de sondage

Introduction

Bonjour, je m'appelle [nom]. Je vous téléphone au nom de la maison de recherche sur l'opinion publique Phoenix. Nous menons un sondage pour le gouvernement du Canada en vue d'explorer des questions d'intérêt pour les Canadiens. Would you prefer to continue in English or French? /Préférez-vous continuer en anglais ou en français?

Le sondage vous prendra une dizaine de minutes et la participation est volontaire. Vos réponses demeureront strictement confidentielles et anonymes.

[UNIQUEMENT POUR LES RÉPONDANTS DE L'ÉCHANTILLON DES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE AVEC LIGNE FIXE]

Nous choisissons les numéros de téléphone au hasard, puis nous choisissons une personne de chaque ménage pour le sondage. Pour ce faire, nous aimerions parler à une personne de votre ménage qui a 16 ans ou plus et qui a le plus récemment célébré son anniversaire. Est-ce que cela s'applique à vous?

Oui PASSEZ À LA QUESTION E
Non DEMANDEZ À PARLER AVEC UNE PERSONNE ADMISSIBLE/ RÉPÉTEZ L'INTRODUCTION.

[UNIQUEMENT POUR LES RÉPONDANTS DE L'ÉCHANTILLON DES UTILISATEURS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE]

Avez-vous 16 ans ou plus?

Oui CONTINUEZ
Non REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L'APPEL

Vous trouvez-vous à un endroit où vous pouvez parler au téléphone en toute sécurité pour répondre à mes questions?

Oui PASSEZ À LA QUESTION E
Non PASSEZ À LA QUESTION D

Nous aimerions mener cette entrevue avec vous lorsque le moment choisi sera sécuritaire et le plus pratique pour vous. Quel serait le meilleur moment pour vous rappeler?

Rapport final du Sondage auprès des Canadiens de 2018-2019

FIXEZ UN RENDEZ-VOUS POUR UN RAPPEL DANS LA MESURE DU POSSIBLE
(HEURE/JOUR) : _____

[TOUT LE MONDE]

Travaillez-vous dans l'un des secteurs suivants? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA LISTE]

Publicité, études de marché ou relations publiques
Médias (p. ex., télévision, radio, journaux)

REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L'APPEL SI L'UN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS EST AFFIRMATIF

MESSAGE DE REMERCIEMENT POUR METTRE FIN À L'APPEL : « Merci d'avoir accepté de participer à ce sondage, mais vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité de l'étude. »

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Terre-Neuve-et-Labrador
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario
Manitoba
Saskatchewan
Alberta
Colombie-Britannique
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut

NOTES À L'INTENTION DU PROGRAMMEUR :

Acceptez « Ne sais pas » et « Refus de répondre » pour toutes les questions si on y répond de manière volontaire.

Consignez « Ne sais pas » et « Refus de répondre » séparément pour toutes les questions.

Ne lisez pas les titres des sections aux répondants.

Révélez uniquement à la fin du questionnaire le nom de l'organisme gouvernemental qui a commandé le sondage.

Si le répondant met en doute la validité du sondage, invitez-le à appeler [Patrick Samson] du gouvernement du Canada au [819-994-5682] ou Alethea Woods de Phoenix SPI au 613-260-1700, poste 223.

Connaissances, préoccupations et perceptions générales

Bon nombre des questions du sondage se rapportent à la protection de la vie privée et des renseignements personnels. On entend par « renseignements personnels » des détails comme votre nom, âge, adresse, revenu et adresse de courriel de même que vos habitudes d'achat et vos activités en ligne.

Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « très mauvaise » et 7, « très bonne ».

Avec la même échelle de 1 à 7, comment évalueriez-vous vos connaissances sur la façon de protéger vos droits à la vie privée?

En général, dans quelle mesure la protection de votre vie privée vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ».

Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants, en utilisant une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « complètement en désaccord » et « 7 », « complètement d'accord ». [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

En général, j'estime que les entreprises respectent mes droits à la vie privée.

En général, j'ai l'impression que le gouvernement fédéral respecte mes droits à la vie privée.

Je suis convaincu d'en savoir assez pour connaître l'incidence que les nouvelles technologies pourraient avoir sur la protection de ma vie privée.

Protection des renseignements personnels en ligne et sur appareils mobiles

Les questions suivantes portent sur les questions liées à la protection de la vie privée en ligne et avec des appareils mobiles.

[SI UN RÉPONDANT INDIQUE NE PAS UTILISER INTERNET OU NE PAS POSSÉDER D'APPAREIL MOBILE, SAISISSEZ LA RÉPONSE ET PASSEZ À LA QUESTION 6.]

En ce qui concerne les renseignements disponibles en ligne à votre sujet, veuillez indiquer si les éléments suivants vous préoccupent. Pour ce faire, utilisez une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie que vous n'êtes pas du tout préoccupé et « 7 », que vous êtes extrêmement préoccupé. Le fait que...? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

Les plateformes de médias sociaux qui recueillent des renseignements personnels que vous ou quelqu'un d'autre avez affiché en ligne pour créer un profil détaillé de vos intérêts et de vos traits de personnalité?

Les entreprises ou les organisations qui utilisent les renseignements vous concernant disponibles en ligne pour prendre des décisions à votre sujet, comme pour un emploi, une réclamation d'assurance ou une assurance-maladie?

Les gens utilisent des renseignements vous concernant disponibles en ligne pour tenter de voler votre identité.

Renseignements relatifs au corps

Les avancées technologiques facilitent la collecte de renseignements concernant notre corps à des fins non médicales, par exemple nos empreintes digitales. En ce qui a trait aux risques d'atteinte à votre vie privée, dans quelle mesure la communication d'information concernant votre corps dans les scénarios suivants vous préoccupe-t-elle? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ».

Subir un balayage de votre iris pour accélérer les formalités de passage aux frontières au Canada et aux États-Unis.

Faire prélever un échantillon de votre salive pour permettre à une entreprise d'effectuer un test génétique qui vous aidera à en savoir plus sur vos ancêtres.

Faire prélever un échantillon de salive pour permettre à une entreprise d'effectuer un test génétique qui déterminera si vous êtes susceptible de souffrir de problèmes de santé à l'avenir.

Permettre que les données recueillies par votre appareil de suivi de la condition physique soient analysées et utilisées pour vous faire des offres commerciales.

Renseignements personnels relatifs à l'économie

De nombreuses entreprises recueillent des renseignements personnels concernant les consommateurs pour en savoir plus à leur sujet. Quelle incidence les possibilités suivantes auraient-elles sur votre disposition à faire affaire avec une entreprise? Dans le cas où : [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION] Est-ce que cela devrait « certainement » ou « probablement » ou ne devrait « probablement pas » ou « pas du tout » accroître votre disposition à faire affaire avec l'entreprise?

L'entreprise vous communique de l'information claire et facile à comprendre concernant ses pratiques de protection de la vie privée.

L'entreprise vous offre diverses options vous permettant de choisir comment elle pourrait utiliser vos renseignements personnels.

L'entreprise fait valoir ses pratiques de protection de la vie privée en affichant le sceau d'approbation d'une autorité indépendante de protection de la vie privée.

En vertu des lois canadiennes, l'entreprise subirait de lourdes pénalités financières, si elle utilisait à mauvais escient vos renseignements personnels.

Mesures et expériences des Canadiens

Les questions suivantes portent sur les mesures que vous avez peut-être prises et les expériences que vous avez peut-être vécues en ce qui concerne vos renseignements personnels. Vous arrive-t-il de...? LISEZ LA LISTE EN ROTATION; INSCRIVEZ LES RÉPONSES OUI OU NON, ACCEPTEZ « NE S'APPLIQUE PAS ».

Régler les paramètres sur votre appareil mobile pour limiter la quantité de renseignements personnels auxquels ont accès les autres?

Choisir de ne pas installer une application ou de la désinstaller parce que vous ne souhaitez pas fournir les renseignements personnels que l'on vous demande?

Échanger vos renseignements personnels pour obtenir des rabais ou des incitatifs sur un bien ou un service?

Refuser de fournir vos renseignements personnels à une organisation ou à une entreprise?

Apporter des changements à vos plans de voyage en raison de préoccupations liées à la protection des renseignements personnels aux postes frontaliers? Cela peut inclure la décision de ne pas traverser la frontière en question ou de ne pas apporter votre appareil mobile avec vous à la frontière.

Les médias ont récemment fait état de plusieurs cas d'atteinte à la sécurité de renseignements personnels sensibles qui ont été perdus, volés ou rendus publics. Dans quelle mesure ces incidents ont-ils influé sur votre disposition à communiquer des renseignements personnels à des organisations? Veuillez utiliser une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « pas du tout » et « 7 », « énormément ».

Transparence du gouvernement

À l'aide d'une échelle de 1 à 7, où « 1 » signifie « fortement en désaccord », et « 7 » signifie « fortement en accord », dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants : [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

Je ne comprends pas très bien ce que fait le gouvernement du Canada avec les renseignements personnels qu'il recueille auprès des citoyens.
Je comprends bien quels renseignements sont recueillis, utilisés ou communiqués dans le cadre des activités de collecte de renseignements au Canada.
Je comprends bien les sources que le gouvernement du Canada utilise pour recueillir les renseignements personnels d'individus qui sont disponibles en ligne, comme, dans certains cas, les messages sur les médias sociaux.

Lorsque vous transmettez vos renseignements personnels à un ministère du gouvernement du Canada pour recevoir un service, seriez-vous à l'aise si ces renseignements étaient communiqués de la façon suivante :

Utilisez une échelle de 1 à 7 où « 1 » signifie « pas du tout à l'aise » et « 7 » signifie « très à l'aise ». Scénarios : [INSÉRER L'ARTICLE] [RÉPÉTEZ LA SIGNIFICATION DES RÉPONSES SUR L'ÉCHELLE AU BESOIN APRÈS AVOIR LU LE PREMIER SCÉNARIO]

[LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]

avec un autre ministère du gouvernement du Canada [SÉPAREZ L'ÉCHANTILLON : sans / avec] votre consentement?
avec un autre ministère du gouvernement du Canada pour une raison que vous ne connaissez pas?
avec votre gouvernement [provincial/territorial*]?
avec des gouvernements ou des autorités à l'étranger?

*INSÉRER AU BESOIN SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE

Contrôle et propriété

Les changements technologiques permettent aux entreprises de recueillir un plus grand nombre de renseignements personnels à votre sujet ainsi que sur d'autres Canadiens et de les utiliser de diverses façons. Cette tendance se maintiendra dans l'avenir.

Dans quelle mesure estimez-vous avoir le contrôle sur la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION EN ROTATION]? Diriez-vous avoir un grand contrôle, un contrôle modéré, peu ou aucun contrôle :

par rapport à des entreprises avec lesquelles vous faites affaire?
par rapport au gouvernement?

Selon vous, qui devrait être responsable de vous aider à protéger vos renseignements personnels? [LISEZ LES OPTIONS]

Les entreprises, car elles recueillent vos renseignements personnels et sont responsables de la façon dont elles les traitent.

Le gouvernement, car il est indépendant et qu'il peut représenter vos intérêts.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'une entreprise devrait être en mesure de partager vos renseignements personnels à des fins autres que pour vous fournir un service? Par exemple, un renseignement pourrait être utilisé au sein de l'entreprise pour vous vendre d'autres produits, vous offrir des économies ou celui-ci pourrait être fourni à d'autres entreprises. Seriez-vous fortement ou quelque peu [d'accord/en désaccord]?

Données démographiques

Les dernières questions serviront uniquement à des fins de classification.

Quelle est votre année de naissance?

Inscrivez l'année :

Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

Anglais

Français

Autre

Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? [LISEZ LES ÉLÉMENTS DE LA QUESTION]

8^e année ou moins (secondaire 2 ou moins dans le système d'éducation québécois)

Études secondaires non terminées

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent

Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers

Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non

Rapport final du Sondage auprès des Canadiens de 2018-2019

universitaire

Certificat ou autre diplôme universitaire au-dessous du niveau du baccalauréat

Baccalauréat

Diplôme d'études supérieures au-dessus du niveau du baccalauréat

[NE LISEZ PAS] Préfère ne pas répondre

Le sondage est terminé. Je vous remercie de vos commentaires judicieux. Votre participation est très appréciée. Je vous signale que ce sondage a été mené au nom du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Inscrivez selon les observations :

Sexe

Langue de l'entrevue